DECOSET

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 15h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odyssée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), . TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C FRONTONNAIS),

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS ;MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER ; MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TRAUTMANN

Date de la convocation : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Secrétaire de séance : M. MANERO

D2020-59 - DSP ECONOTRE – Conventions d'utilisation des centres de tri et de transfert

Par ensemble contractuel portant délégation de Service Public (bail emphytéotique administratif et convention d'exploitation non détachable) conclu en date du 31 juillet 1996, le Syndicat Mixte DECOSET a confié à la société ECONOTRE la réalisation et l'exploitation d'une filière de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'utilisation des centres de transfert et du centre de tri par le délégataire pour ses besoins propres est prévue par l'article 7 de la Convention d'exploitation. Des conventions réglant les conditions techniques et financières de cette utilisation ont été signées en 2003 puis de nouveau en 2008, en 2013 et en 2019, ces dernières arrivant à échéance le 31 décembre 2020.

Les nouvelles conventions prennent en compte l'extinction progressive des loyers de financement des installations à compter de 202. Elles précisent les nouvelles conditions techniques et financières d'utilisation des centres de transfert et du centre de tri, tout en confirmant la priorité aux apports de Decoset, et en détaillant le mode de calcul de la participation aux charges fixes et aux charges du Syndicat, et son actualisation pour chacun des sites, dans les conditions suivantes :

1. Montant des droits d'usage

ECONOTRE versera à DECOSET, pour chaque tonne d'apport extérieur qu'elle apportera sur l'un des quatre centres de transfert et sur le centre de tri, un droit d'usage correspondant à la participation d'ECONOTRE aux frais fixes supportés par DECOSET (loyer, redevance fixe, impôts et taxes…).

Les dates de fin des loyers pour le centre de tri et chacun des trois centres de transfert financé par ECONOTRE sont les suivantes :

- Tri : janvier 2021
- L'Union : juin 2021
- Colomiers : Septembre 2021
- Grenade : Mars 2023

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-59-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Les montants des droits d'usage au bénéfice du syndicat des centres de transfert par ECONOTRE « RUCT U, RUCT C, RUCT G, RUCT B» sont donc fixés, à :

Pour le centre de transfert de L'Union

	01/01/2021 au 30/06/2021	01/07/2021 au 31/12/2021	2022	2023	2024
$RUCT_U$ (€ HT/T_U)	5,30	3,50	3,55	3,60	3,65

T_U : Tonne d'apport extérieur au Syndicat Mixte DECOSET entrante sur le centre de transfert de L'Union

Pour le centre de transfert de Colomiers

	01/01/2021 au 30/09/2021	01/10/2021 au 31/12/2021	2022	2023	2024
$RUCT_C$ (€ HT/T_C)	5,67	5,32	5,41	5,50	5,59

T_C : Tonne d'apport extérieur au Syndicat Mixte DECOSET entrante sur le centre de transfert de Colomiers

Pour le centre de transfert de Belberaud

	2021	2022	2023	2024
$RUCT_B$ (€ T/T_B)	7,11	7,22	7,33	7,44

T_B : Tonne d'apport extérieur au Syndicat Mixte DECOSET entrante sur le centre de transfert de Belberaud

Pour le centre de transfert de Grenade

	2021	2022	01/01/2023 au 31/03/2023	01/04/2023 au 31/12/2023	2024
$RUCT_G$ (€ HT/T_G)	11,89	12,21	12,55	8,41	8,64

T_G : Tonne d'apport extérieur au Syndicat Mixte DECOSET entrante sur le centre de transfert de Grenade

Pour le centre de tri

	Janvier 2021	01/02/2021 au 31/12/2021	2022	2023	2024
$RUCT_C$ (€ HT/T)	54,74	52,49	53,19	53,90	54,61

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention d'utilisation des centres de transfert et la convention d'utilisation du centre de tri,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la présente convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-59-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

S.M. DECOSET – Collectes - SElectives - Traitements - Déchetteries

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	8	9	17
votants	8	9	25
pouvoirs	2	1	5
Total de voix	**20**	**10**	**30**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**20**	**10**	**30**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-59-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-59-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020